



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2018

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

MM. Laurent FARINELLI et Dominique TINGUELY

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2018**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions :**
 - a) **Sports du 1^{er} mars**
 - b) **Enfance du 8 mars**
 - c) **Infrastructures et environnement du 12 mars**

- d) Sociale du 21 mars
- e) Economie et finances du 22 mars
- f) Culture et loisirs du 26 mars

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 112-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates
- b) D 113-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 2'550'000.- destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016 10'040, 10'043 et 7'170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ
- c) D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates
- d) D 114-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet
- e) D 119-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune
- f) D 120-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates
- g) D 122-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à acquérir 217m² de la parcelle N° 10'479 et à radier une servitude existante, en lien avec la réalisation d'un chemin pour piétons (dp communal) entre le chemin des Petits-Bois à Plan-les-Ouates et la Commune de Lancy
- h) D 123-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 870'000.- pour la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO à Plan-les-Ouates

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse les absences de M. Farinelli et de M. Tinguely, lequel est à Léman Bleu, et annonce que M. Rodriguez aura un peu de retard.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

La Présidente fait remarquer qu'il est fait mention, à quelques reprises, de la *Présidente* et non pas du *Président ad interim* et demande à ce que ceci soit corrigé.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 16 voix pour et 4 abstentions, sous réserve des corrections demandées.

Mme Rüegger rejoint la séance à 20H05.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 9 avril 2018 et s'achèvera le 18 mai 2018.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Adoption de la résolution R 09-2017

M. Durand rappelle que lors de sa séance du 14 novembre 2017, le Conseil municipal avait adopté à l'unanimité la résolution R 09-2017, relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnées pédestres, en y assortissant le projet qui leur était soumis par le Conseil administratif. Il leur avait effectivement été proposé un amendement par lequel ils soutenaient la proposition des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, amendement qui visait à refuser la mesure n° 323 de ce projet qui prévoyait de modifier l'itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle en le faisant passer derrière le hameau de Saconnex-d'Arve Dessus. Or, entre temps, l'association des Amis de Saint-Jacques de Compostelle est revenue sur son opposition, acceptant finalement cette modification d'itinéraire. De ce fait, l'amendement de cette résolution est caduc. Contact a été pris avec le Service de l'Etat compétent, qui en avait déjà discuté avec l'association des Amis de Saint-Jacques de Compostelle et ils ont convenu avec ce Service que l'Etat ne tiendrait finalement pas compte de cette modification notifiée de la suppression de la mesure n° 323. Pour information, concrètement, cela se traduira par la pose de quelques panneaux de signalisation de randonnée.

3.2. Résolution R 18-2015 votée le 19 mai 2015

Dans le cadre de la résolution R 18-2015, votée le 19 mai 2015, refusant que les accords TISA (Trade In Services Agreement) menacent la Commune, **M. Durand** informe qu'ils ont posé sept panneaux à l'entrée de la Commune, en précisant que cette dernière était hors TISA.

3.3. Match de rugby Suisse-Pologne le 17 mars 2018

Mme Monbaron informe que le match de rugby opposant la Suisse à la Pologne a eu lieu le 17 mars 2018, aux Cherpines. Ce fut le dernier match de la saison 2017-2018. La Suisse a remporté ce match sur le score de 30 à 24. Une manifestation organisée par le RC Club Genève-Plan-les-Ouates avec succès. Malheureusement, en raison de la bise et du froid, la population n'est pas venue en nombre comme l'an dernier pour la rencontre Suisse – Ukraine.

3.4. Promotion du sport

Mme Monbaron annonce que les initiations à la course à pied, proposées par l'association '*Je cours pour ma forme*', reprendront dès le 29 mars 2018, au stade des Cherpines. Les entraînements auront lieu tous les jeudis à 18h30 pendant 12 semaines. Grâce au soutien apporté par la Commune, les inscriptions sont gratuites pour les habitants de Plan-les-Ouates.

3.5. Sécurité

En ce qui concerne la sécurité, **Mme Monbaron** informe des éléments suivants :

Incivilités :

Février : 3 incivilités (24 sur la même période 2017)
Déchets : 2 cas
Tags : 1 cas

Cambriolages :

Février : 4 cambriolages (5 sur la même période 2017)

Divers :

La situation est plutôt calme sur l'ensemble du territoire. Quelques cas de bagarres entre jeunes ont été signalés autour des écoles.

Datapol (statistiques de la police) : le programme d'analyse des infractions va être ouvert prochainement aux communes. Il permettra une analyse plus fine des infractions et délits commis sur la commune. Leur Commune a été le poste pilote pour les tests.

3.6. PLQ Cherpines

Mme Monbaron annonce que le PLQ Rolliet devrait être approuvé par le Conseil d'Etat d'ici la fin avril 2018. Un groupement des promoteurs concernés par le Rolliet, dont la Commune, a été créé afin d'organiser la future mise en œuvre du quartier qui interviendra suite à cette adoption et sous réserve de la confirmation de l'arrivée du tram dans les délais prévus. Par ailleurs, le Plan Directeur de Zone Industrielle et Artisanale des Cherpines, entièrement sur la commune de Confignon, devrait être également adopté dans le même délai.

3.7. Ecole du Rolliet

Mme Monbaron informe qu'un concours d'architecture a été lancé afin de concevoir la future école communale du Rolliet. Le premier tour du concours, la sélection des candidatures, se déroulera les 19 et 20 avril prochain. Les candidats retenus devront ensuite développer un projet dans un second tour. Ces projets seront examinés par un jury qui se prononcera en fin d'année 2018 pour désigner un projet lauréat.

3.8. Plan Directeur Communal

Mme Monbaron annonce qu'ils ont reçu l'ensemble des préavis des services du Canton sur la première phase du plan directeur. Les préavis sont favorables moyennant quelques réserves, notamment sur la densification de certains secteurs que nous ne souhaitons pas, à l'inverse du Canton. La prochaine étape consiste à modifier le document en tenant compte, dans la mesure de notre volonté, des préavis du Canton et de préparer la suite des documents constitutifs de ce plan directeur, à savoir le document de projet en tant que tel. Dès que des premiers éléments seront prêts, un nouvel atelier avec la population sera mené, certainement entre les mois de mai et juin.

3.9. Les Sciers

Dans le cadre des Sciers, **Mme Monbaron** informe que les pistes de chantier sont en cours de réalisation et les premiers chantiers pour les immeubles de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) ont démarré cette semaine par les terrassements. Suivra à partir de juin, la suite des immeubles du quartier.

3.10. Communication

Site internet – report de livraison

Mme Monbaron annonce que le délai de livraison de leur site internet, fixé à fin mars 2018, ne pourra malheureusement pas être tenu. La société qu'ils ont mandatée les en a formellement informés au début de ce mois, lors d'une réunion que la Commune avait convoquée en urgence, ayant des doutes sur l'avancée de leurs travaux.

Raisons du retard

Elle a reconnu sa responsabilité dans ce report de délai sur la base des éléments suivants :

- Départ de l'ancien directeur à la fin de l'été 2017, lequel n'a été remplacé qu'en novembre de la même année.
- Travail concentré sur les projets les plus avancés.
- Complication rencontrée avec la structure de notre site actuel qui n'a pas pu être reprise telle qu'imaginé.

Mesures mises en place

Ils ont convenu des mesures suivantes :

- Contact au minimum hebdomadaire afin de collaborer au plus près sur la suite des étapes du projet.
- Réalisation d'un planning détaillé
- Engagements écrit de la société de donner la priorité à notre projet et, en cas d'éventuel souci, de faire appel à des forces supplémentaires pour étoffer l'équipe et tenir le planning.

Selon le planning précité, le site doit être livré entre la mi et la fin juillet 2018.

3.11. Spectacles ayant eu lieu le mois dernier

M. Magnin annonce les deux spectacles qui ont eu lieu dernièrement :

- 'Goupil', pour les bambinos, en collaboration avec le Festival 'Couleurs d'enfance'
- 'Bled Runner', spectacle d'humour.

Le premier s'est extrêmement bien déroulé et a compté environ 350 spectateurs, tandis que le deuxième a fait salle comble.

3.12. 28^{ème} week-end musical – les 24 et 25 mars 2018

M. Magnin annonce que le 28^{ème} week-end musical a eu lieu les 24 et 25 mars 2018, à l'Espace Vélodrome. 35 jeunes enfants ont participé aux différents ateliers qui sont toujours parrainés par Mme Aline Champion. Environ 120 personnes ont assisté au concert de clôture où, pour la première fois, un maître de chorale s'est produit avec des enfants.

3.13. Exposition 'Faut pas confondre'

M. Magnin informe que l'exposition 'Faut pas confondre', s'adressant aux tout petits, a lieu actuellement à La julienne et ce, jusqu'au 20 avril 2018. Cette exposition complète l'exposition 'Découvrir le Monde' qui a lieu à Carouge. Il les encourage à aller la voir ; il est très instructif de se mettre à la place des enfants.

3.14. Séance des partenaires de La julienne

M. Magnin annonce que la séance des partenaires de La julienne a eu lieu la veille de cette séance, à savoir le lundi 26 mars 2018. Ces derniers ont été informés des différents changements concernant La julienne et la communication (disparition du format papier de 'Vivre Plan-les-Ouates') et les changements d'administratrice, puisque le congé sabbatique de

Mme Dufay-Demaurex débutait ce lundi. Elle sera supplée par Mme Sophie Grandjean, qui a pris ses fonctions dès le 19 mars 2018.

3.15. Projection du FIFDH du film ‘Free Men’

M. Magnin annonce qu’une projection du film ‘Free Men’ a eu lieu le 12 mars dernier, à la salle Després de La Julienne, dans le cadre du FIFDH (Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains). Un spectacle qui a laissé les gens pantois, puisqu’il s’agit de l’histoire d’un prisonnier condamné à mort et que cet homme était en duplex depuis l’Arkansas. Ce fut un moment extrêmement fort et marquant.

3.16. Spectacles à venir

M. Magnin informe des spectacles à venir dans le cadre de la saison culturelle, à l’Espace Vélodrome :

- Omar Sosa et Seckou Keita, concert qui aura lieu le 28 mars 2018
- Spectacle Bambino ‘B.A.B.A.R.’ qui aura lieu le 12 avril 2018

3.17. Festival de la Cour des Contes

M. Magnin annonce que le programme de la Cour des Contes qui aura lieu du 27 avril 2018 au 6 mai 2018, à La Julienne et à différents endroits, sortira très bientôt.

3.18. Semaine contre le racisme

M. Magnin informe que la semaine passée s’est déroulée la semaine contre le racisme, avec deux éléments marquants : d’une part un clip créé par les jeunes du Locados, qui a été diffusé dans un Locados plein à craquer de jeunes et de leurs parents. Ce clip, intitulé ‘*J’suis pas !*’ est visible sur youtube (<https://www.youtube.com/watch?v=fefoFARiJzs>). Il parle des mots qui blessent au niveau du racisme. Le deuxième moment absolument magnifique fut le repas communautaire qui a suivi la prestation des Chants de la Terre à TemPL’Oz Arts, dans les locaux de Dituria et qui réunissait TemPL’Oz Arts, Dituria, le Locados, le Japlo, les Chants de la Terre et le SASJ (Service de l’Action Sociale et de la Jeunesse).

3.19. Inauguration de la Maison Champ Ravy

M. Magnin annonce que l’inauguration de Champ Ravy aura lieu le 14 avril 2018, de 16H00 à 18H30. Deux conseillers municipaux seront nommés pour siéger au Conseil de cette Maison Champ Ravy.

3.20. Recrutement direct

M. Magnin informe que le 25 avril 2018, un recrutement direct aura lieu avec 12 entreprises qui se sont inscrites. Cela représente 25 places d’apprentissage disponibles. Il conseille aux conseillers municipaux qui connaîtraient des jeunes en recherche d’apprentissage de les encourager à se présenter à ce recrutement direct.

3.21. Fête de la danse – 2 mai 2018

M. Magnin annonce que la Fête de la danse, avec la Ronde des générations aura lieu le 2 mai 2018 sur Plan-les-Ouates.

3.22. ‘En vacances dans mon quartier’

M. Magnin informe que le programme ‘En vacances dans mon quartier’ débutera pour les vacances de Pâques, dès que les enfants seront libérés de leurs tâches scolaires.

3.23. 'Au-delà des murs'

M. Magnin annonce qu'une représentation du spectacle 'Au-delà des murs' a eu lieu le 21 février 2018, à TemPL'Oz Arts, à destination des jeunes, avant les représentations tout public. 50 jeunes étaient présents pour ce sujet difficile qui parle de l'Afrique et de l'exploitation des enfants dans les mines de coltan qui garnit nos téléphones portables.

3.24. Prochaine commission sociale

M. Magnin informe que l'étude sur les appartements est terminée et sera présentée lors de la prochaine commission sociale. Les conseillers municipaux y sont tous invités.

3.25. Portes ouvertes de l'association Dituria

M. Magnin annonce que les portes ouvertes de l'association Dituria sont prévues le 13 mai 2018, soit une année après leur inauguration.

3.26. Visites des 7P à la Mairie

M. Magnin informe que les visites des élèves de 7P, à la Mairie, sont prévues les 18 avril, 25 avril et 3 mai 2018. Elles sont fixées à 08H00 pour le 18 avril et le 3 mai et à 10H00 pour le 25 avril.

3.27. Visite de l'entreprise Greco

M. Magnin annonce que la visite de l'entreprise Greco qui avait dû être déplacée aura lieu le 3 mai 2018, à 18H30.

3.28. Projet Eco smile

M. Magnin informe que dans le cadre du projet Eco smile, en lien avec la Technopole d'Archamps, la zone industrielle de Plan-les-Ouates, l'OPI (Office de Promotion des Industries et des Technologies) et les différents partenaires, la demande des financements Interreg (*Ndlr : Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement*) aura lieu le 27 avril 2018, avec une décision le 2 juin 2018. Ils sauront à cette date-là si, du côté français, les moyens seront réunis pour financer ce projet ô combien novateur et qui pourrait permettre, dans les trois ans, d'avoir une offre autonome, sur appel, dans leur zone industrielle.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à e).

a) Sports du 1^{er} mars (annexe a)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Enfance du 8 mars (annexe b)

En l'absence de M. Farinelli, **le Secrétaire, M. Righetti**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Infrastructures et environnement du 12 mars (annexe c)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sociale du 21 mars**

M. Gillet annonce qu'il n'y a pas de rapport pour cette commission.

e) **Economie et finances du 22 mars** (annexe d)

En l'absence de M. Rodriguez, le **Secrétaire** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Culture et loisirs du 26 mars** (annexe e)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

D 112-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates

La **Présidente** rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 112-2018 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 février 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 12 mars 2018, un préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, puis en commission Economie qui, dans sa séance du 22 mars 2018, a préavisé favorablement à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 112-2018 R, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 113-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 2'550'000.- destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016 10'040, 10'043 et 7'170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ**

La **Présidente** rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 113-2018 R (annexe 2), a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 février 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie qui, dans sa séance du 22 mars 2018, a préavisé favorablement par 6 voix pour et 2 refus.

M. Rodriguez rejoint la séance à 20H30. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 22 personnes).

La parole n'étant pas demandée, la **Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal. Elle précise qu'elle est également appelée à voter dans le cadre de cette délibération. Pour cet objet, le nombre des votants est donc de 23 personnes.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 113-2018 R par 22 voix pour et 1 refus.

c) **D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 117-2018 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 27 février 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 12 mars 2018, un préavis favorable par 7 voix pour et 2 abstentions, puis en commission Economie qui, dans sa séance du 22 mars 2018, a préavisé favorablement par 6 voix pour et 2 refus, sous réserve des amendements proposés.

M. Durand explique qu'effectivement, à l'issue de cette séance de commission des finances, un certain nombre d'amendements ont été proposés. Ceux-ci concernent les montants et la liste des travaux à réaliser. Une nouvelle liste de travaux a été proposée lors de cette commission. Raison pour laquelle, dans les 'vu', ils se réfèrent à cette variante et que dans les 'DECIDE', les montants ont été modifiés, puisque le montant de la délibération a été ramené à CHF 403'000.-, avec une participation de CHF 80'000.- du locataire. Le montant net à la charge de la Commune s'élève donc à CHF 323'000.-. Ces discussions ont permis de faire un certain nombre de votes successifs comme l'a expliqué le rapporteur, puisqu'il y a trois catégories de travaux. La première concerne les travaux de rénovation de l'extérieur, à savoir l'enveloppe du bâtiment, pour un montant de CHF 170'000.-. La deuxième catégorie concerne des travaux à faire dans la salle de restaurant, travaux qui étaient listés dans la colonne du propriétaire (représenté par la Commune), à hauteur de CHF 78'000.-, ainsi que la moitié du montant pour le reste des travaux, montant que la commission a, en effet, décidé de ne prendre à charge qu'à hauteur de 50 %, à savoir CHF 75'000.-. D'où ces nouveaux montants de CHF 403'000.- brut et CHF 323'000.- net.

Bien qu'il éprouve une forte sympathie pour le Café de la Place, **M. Rochetin** trouve la démarche quelque peu particulière. En effet, ils se voient proposer tout ceci, avec des honoraires de mandataires et avec, de plus, la 'menace' qu'il faut exécuter tout cela pendant la période estivale. Il n'a pas le détail des amendements, mais s'ils prennent, par rapport au crédit d'engagement qui figure dans la délibération, la lustrerie, le revêtement des sols, le mobilier, les installations sanitaires, les rideaux, les stores intérieurs et les toiles extérieures, ainsi que les honoraires du mandataire, ils arrivent à CHF 140'000.-. Lors de la séance Infrastructures, le gérant leur a annoncé qu'il était limité à CHF 80'000.-. A partir de là, il estime qu'il s'agit quand même d'un sacré cadeau que la Commune lui fait là. D'autre part, il n'est pas certain qu'il faille voter ceci ce soir. Il trouverait dommage de refuser et d'annuler tout cela mais, pour sa part, il propose de renvoyer cet objet pour étude en commission conjointe Economie et Infrastructures.

M. Rieben trouve embêtant d'avoir à se répéter sans arrêt, puisqu'ils l'ont déjà vu en commissions Infrastructures et Economie et observe deux choses ; la Commune est propriétaire du bâtiment et le restaurateur, M. De Rosa est propriétaire du fonds de commerce. Autant il est favorable à ce que la Commune entretienne son bâtiment et cela concerne le budget de CHF 170'000.- pour l'enveloppe du bâtiment, autant il trouverait complètement injustifié qu'elle fasse une sorte de cadeau pour améliorer le fonds de commerce de M. De Rosa. Car finalement, cela s'apparente à une subvention ou un cadeau et il estime que l'argent public n'a pas à servir à ce genre de choses, s'agissant d'une exploitation privée. Quelqu'un qui serait peut-être moins bienveillant que lui pourrait assimiler cela à un détournement de fonds. Il leur suggère donc de ne pas se rendre complice d'un tel détournement.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Rochetin de renvoyer cet objet en commission conjointe Finances et Infrastructures.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 117-2018 R en commission conjointe Infrastructures et Economie, par 14 voix pour, 7 abstentions et 1 refus.

M. Durand estime qu'ils procrastinent simplement, parce qu'il ne va pas y avoir grand-chose de nouveau en commissions. Le projet existe, tel qu'il est présenté là. La conséquence sera simplement que celui-ci ne pourra pas se réaliser, ce dont il faut être conscient, parce que les travaux, quels qu'ils soient, ne pourront pas se faire cet été avec la procédure, le délai référendaire, etc. Ils en discuteront toutefois en commission, il n'y a pas de problème, mais ils ne vont pas gagner beaucoup de temps.

d) **D 114-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 114-2018 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique que le PLQ du Rolliet va commencer à être concret et qu'il s'agit de la première délibération qui leur est proposée dans ce cadre. Il s'agit d'effectuer une étude sur tout ce qui concerne les réseaux, aussi bien routiers que d'eaux de pluie et eaux usées, sur tout le périmètre. Cela arrive dans un premier temps sous forme d'un crédit d'étude parce qu'évidemment, pour aller plus loin dans l'opération, il faut qu'il y ait des projets de constructions concrets, qu'ils n'ont pas encore.

La Présidente annonce que le Bureau du 13 mars 2018 préconise un renvoi en commission Infrastructures et en commission Economie.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 114-2018 P en commission Economie et en commission Infrastructures, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 119-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune**

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 119-2018 P (annexe 5). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

M. Magnin explique que la présentation de ce crédit budgétaire a été faite en commission Economie par la Fongit. Il s'agit de pouvoir concrétiser l'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune. Il propose de pouvoir en discuter en commission des finances.

La Présidente annonce que le Bureau du 13 mars 2018 préconise également un renvoi en commission Economie.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 119-2018 P, en commission Economie, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 120-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 120-2018 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'ils avaient la volonté d'installer des coopératives sur le périmètre des Sciers. Cela se ferait sur la seconde partie du projet, celle qui se trouve au bord de la route de Saconnex d'Arve, une fois que les propriétaires des villas auront déménagé dans les appartements qu'ils vont recevoir en échange de la cession de leur terrain à la Commune. Pour choisir ces coopératives, ils ont décidé de lancer un appel à projets. L'exposé des motifs détaille l'historique et les explications techniques de ce projet. Il y a également le cahier des charges de ce concours. Elle propose de renvoyer ce dossier en commission, afin qu'ils puissent en discuter, sachant que tout le détail leur sera transmis, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et poser toutes leurs questions à cette occasion.

La Présidente annonce que le Bureau du 13 mars 2018 préconise également le renvoi de cet objet en commission Aménagement et Grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 120-2018 P en commission Aménagement, ainsi qu'en commission Economie, par 22 voix pour.

g) **D 122-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à acquérir 217m² de la parcelle N° 10'479 et à radier une servitude existante, en lien avec la réalisation d'un chemin pour piétons (dp communal) entre le chemin des Petits-Bois à Plan- les-Ouates et la Commune de Lancy**

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 122-2018 P (annexe 7). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

M. Durand leur rappelle qu'ils ont voté, en janvier 2018, la délibération D 104-2017 portant sur le même objet, laquelle était victime d'une erreur, puisqu'ils n'avaient pas explicitement, dans les '*DECIDE*', inscrit l'incorporation des 217 m² dans le domaine public communal. Ils s'étaient alors fait rappeler à l'ordre par le Service de surveillance des communes, lorsque cette délibération lui avait été soumise. Raison pour laquelle ils sont obligés de leur en présenter une

nouvelle, afin de bien acter cette incorporation au domaine public de ce futur cheminement piéton, ce qui était déjà prévu et expliqué dans la délibération D 104-2017.

La Présidente annonce que le Bureau du 13 mars 2018 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** soumet ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 122-2018 P, par voix 22 voix pour et 1 abstention, la Présidente votant dans le cadre de cette délibération.

h) **D 123-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 870'000.- pour la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO à Plan-les-Ouates**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 123-2018 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand rappelle qu'ils ont voté, en septembre dernier, un crédit d'étude la rénovation de cette station de pompage des eaux de pluie qui se situe au sud de la Ziplo et qui appartient à la commune de Plan-les-Ouates, même si cette station est gérée par les SIG (Services Industriels de Genève). Cette étude a montré qu'il fallait absolument rénover cette pompe, d'où ce crédit d'investissement. Il ne leur cache pas qu'ils subissent certaines pressions de la part des SIG pour exécuter ces travaux assez rapidement, sachant que ce sont eux qui vont les conduire. La totalité de ce montant sera remboursé par le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement), ce qui n'était pas le cas auparavant. La Commune a déjà dû investir de l'argent pour entretenir cette pompe qui leur appartient et ces montants antérieurs étaient fonction de leur capacité financière. Ils récupéraient, en ce temps-là, assez peu de subventions pour ces opérations. Alors que maintenant, ces CHF 870'000.- (ils en ont la quasi-certitude) seront remboursés par le FIA.

La Présidente annonce que le Bureau du 13 mars 2018 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En entendant leur magistrat dire qu'il y a urgence et que ce montant sera pris en charge par le FIA, **M. Rochetin** préconiserait, quant à lui, plutôt un vote sur le siège.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte la proposition de M. Rochetin de voter cet objet sur le siège, à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 123-2018 P, sur le siège, par voix 22 pour, soit à l'unanimité.

6. QUESTIONS

6.1. Terrains synthétiques de football

M. Chal revient sur une question qu'il avait déjà posée concernant leurs terrains synthétiques et à laquelle il n'a pas eu de réponse. En quoi ces terrains sont-ils faits ?

M. Durand lui répond que la question ayant été posée en commission Infrastructures, il pensait donner la réponse dans cette même commission. Il répond toutefois que tous les terrains synthétiques sur la Commune sont faits de liège.

6.2. Descente des autorités dans un garage situé à Saconnex-d'Arve

M. Epenoy revient sur la descente des autorités qui a eu lieu dans un garage situé à Saconnex-d'Arve. Or, il constate que ce garage est toujours en pleine activité, y compris le dimanche, ce qui le surprend toujours.

Mme Monbaron rappelle qu'il y a effectivement eu, il y a près de deux ans, une descente de plusieurs services cantonaux, accompagnés de la police, à la demande de la Commune. Depuis, plus rien. Il y a huit ou neuf mois en arrière, le responsable de la police municipale a entrepris une nouvelle action avec la police cantonale et de nombreux services cantonaux, comme l'Inspection des relations du Travail, la Gestion des sols et des déchets, etc. Plusieurs infractions ont été constatées. Chacun de ces services devaient faire en sorte de régler les points qui lui appartenaient. Depuis, la Commune n'a pas eu de nouvelle. Il y a deux mois, cette dernière a écrit directement au Conseil d'Etat pour relever cette situation, expliquant qu'ils rencontrent toujours les mêmes problèmes avec les gens ayant des activités non déclarées dans ce garage et dont les voisins se plaignent. Dans ce courrier, la Commune demandait à savoir ce qu'il se passe concernant les actions qui ont été menées auparavant. Elle n'a toujours pas reçu de réponse. Par contre, ils ont reçu un courrier de la part desdits voisins, courrier étayé par des photos. Ces personnes ont également écrit directement au DALE (Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie), avec copie à la Commune. Cette dernière a repris cette plainte qu'elle a transmise au Conseil d'Etat, accompagnée d'une copie de son courrier envoyé deux mois auparavant en leur disant qu'elle a bien reçu son accusé de réception, mais toujours pas de réponse et qu'elle aimerait bien savoir ce qu'il en est. Ce dernier courrier a été envoyé il y a environ 15 jours et pour l'instant, ils sont sans nouvelles. En tant que service communal, police municipale et autorités, ils ne peuvent pas faire grand-chose d'autre. Il incombe vraiment aux services cantonaux d'agir.

6.3. Sortie neige des écoles

Concernant la sortie neige des écoles qui a été supprimée cette année, **M. Dupraz** demande si la Commune a pris contact avec les directions des écoles pour savoir ce qu'il en sera les années suivantes. Il a discuté avec beaucoup de parents, lesquels ont été déçus de cette suppression, d'autant plus qu'il n'y a pas eu beaucoup de communication à ce sujet de la part des écoles. En tout cas de celle du Pré-du-Camp.

M. Magnin explique qu'ils sont en contacts réguliers avec les directions des écoles et effectivement, ils ont appris qu'ils annuleraient cette sortie pour différentes raisons qui ont été largement expliquées. La Commune a compris les difficultés et les soucis, ce à quoi elle a répondu que la subvention qu'elle accordait était exclusivement destinée à cette sortie neige et que toutes autres sorties que les écoles souhaiteraient faire nécessiteraient un autre budget et une autre demande. La Commune a donc sorti cette subvention du budget. Elle reste cependant en liens étroits pour parler de ces sorties, dont cette sortie neige. La Commune regrette tout autant que les parents cette annulation, bien qu'elle en comprenne les raisons et fera en sorte

de pouvoir les proposer à nouveau, demeurant toujours à l'écoute, à disposition et prête à entrer en matière si les écoles devaient revenir sur ces soucis-là et tentera de les régler au mieux, afin que ces sorties puissent avoir lieu à nouveau. Quant à l'information, celle-ci est exclusivement du ressort des établissements scolaires et ils ne sont que des facilitateurs pour permettre aux enfants de découvrir la neige ou d'en profiter.

6.4. Location de la salle de l'ex-école d'Arare

M. Torri demande ce qu'il en est de la location de la salle de l'ex école d'Arare. Il s'est renseigné il y a quinze jours, désirant louer cette salle pour Pâques et il lui a été répondu que cela était en 'stand-by' et qu'il n'y avait pas de décision prise par le Conseil administratif à ce sujet.

M. Magnin explique que cette salle est aux normes pour 20 personnes maximum. Ils n'ont pas accepté le prix des travaux pour l'adapter à 50 personnes, considérant également les possibilités de parking qu'il y a autour de cette salle. Ils vont donc se renseigner pour savoir si elle est effectivement bien aux normes pour accueillir 20 personnes. L'objectif est bien qu'elle soit mise à disposition des associations ou des privés. Il va se renseigner si le refus adressé à M. Torri est relatif à un problème de normes.

Mme Monbaron précise qu'au niveau d'Arare, il n'y a effectivement pas du tout de places de parking, ce qui, comme vient de le dire M. Magnin, est problématique.

7. DIVERS

7.1. Remerciements de Mme Willimann

Mme Willimann s'adresse aux élus et non élus de cet hémicycle, c'est-à-dire également au personnel de la Commune et tient à tous les remercier, son compagnon Christian se joignant à elle, car ils ont été extrêmement touchés par leurs messages d'amitié et de compassion dans les moments qu'ils vivent actuellement. Christian se porte relativement bien et elle espère qu'ils le trouveront au voyage du Conseil municipal, en pleine forme.

7.2. Remise du 'Chalet à Nico'

Mme Monbaron annonce que 'Le Chalet à Nico' a été remis à M. Baris Budak. Ce lieu va changer de nom et s'appellera 'La Baraque à Thomas', du nom du fils du nouveau gérant. Elle ne peut pas leur donner la date exacte à laquelle celle-ci ouvrira. M. Budak est actuellement en tractations pour obtenir le droit d'exploitation. Apparemment, il a trouvé un arrangement avec M. Lenoir pour reprendre temporairement la suite. Cela devrait se faire assez rapidement. M. Budak reprendra également la patinoire en hiver.

M. Rieben se souvient que la Commune, stupidement, bien que cela ait été une décision de la majorité, avait décidé de cautionner un prêt à M. Lenoir pour l'acquisition de sa roulotte. Maintenant qu'il y a un transfert, il aimerait savoir ce qu'il va advenir de cette caution.

Mme Monbaron lui répond que cela fait longtemps que M. Lenoir a remboursé son emprunt. La Commune ne cautionnait donc plus rien.

7.3. Course des conseillers à Bernex

M. Magnin rappelle que le 28 avril 2018 aura lieu la course des conseillers, dans le cadre de la course du Coteau, à Bernex.

7.4. Tournoi des élus de hockey sur glace

M. Magnin annonce qu'il y aura un tournoi des élus de hockey sur glace le 13 avril 2018. Le délai d'inscription est fixé à la fin du mois de mars 2018.

7.5. Visites du Musée de la Mémoire

M. Magnin informe de deux visites du Musée de la Mémoire qui sont organisées le 30 avril et le 4 juin 2018. Les conseillers municipaux ont reçu un mail pour s'y inscrire et il les encourage à aller voir le travail qui a été fait par les Archives pour créer ce Musée au chemin de Vers.

7.6. Match de gala de l'Ascension avec les Schtroumpfs

M. Righetti rappelle le match de gala qui aura lieu lors du week-end de l'Ascension, en compagnie des Schtroumpfs. Un appel sera fait pour les conseillers municipaux qui voudront bien partager ce moment.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 21H00 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 1^{er} mars**
- b) **Enfance du 8 mars**
- c) **Infrastructures et environnement du 12 mars**
- d) **Economie et finances du 22 mars**
- e) **Culture et loisirs du 26 mars**

Annexe 1)

D 112-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 113-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 2'550'000.- destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016 10'040, 10'043 et 7'170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ

Annexe 3)

D 117-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 560'000.- pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 114-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 56'000.- pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet

Annexe 5)

D 119-2018 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune

Annexe 6)

D 120-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 135'000.- en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 7)

D 122-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à acquérir 217m² de la parcelle N° 10'479 et à radier une servitude existante, en lien avec la réalisation d'un chemin pour piétons (dp communal) entre le chemin des Petits-Bois à Plan- les-Ouates et la Commune de Lancy

Annexe 8)

D 123-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 870'000.- pour la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO à Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 27 mars 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 1^{er} mars 2018 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. La commission a assisté à la présentation du label de qualité pour le Sport par Mme Elena Santiago, vice-présidente de l'AGS (association genevoise de sports) association à but non lucratif qui a pour objectifs :
 - Favoriser et aider le développement du sport sous toutes ses formes
 - Réunir les associations genevoises poursuivant un but sportif
 - Assurer la liaison avec les autorités cantonales et municipales
 - Soutenir et encourager la réalisation d'installations sportives
 - Soutenir, le cas échéant, les initiatives communales ou intercommunales propres au développement des zones sportives
 - Faire de la promotion (presse, radio, télévision) en faveur du sport
 - Apporter son appui aux manifestations sportives

Ce label délivré aux associations ou club tient compte de divers critères. L'obtention de ce dernier peut être intéressante pour se rendre compte du bon fonctionnement et de la bonne gestion du club. La commission a mandaté le responsable des sports pour qu'une information de l'existence de la AGS soit transmise aux diverses associations sportives de la commune.

2. La commission reçoit l'information des travaux proposés pour solutionner les problèmes de drainage du terrain 3 au stade des Cherpines : il sera effectué un drainage sur les terrains en herbe qui seront détruits lors de la mise en place définitive de la zone sportive. Le coût total de ces travaux est devisé à Chf 20'000.-. dont le 50% sera pris en charge par le mandataire initial Real Sport.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 5 mars 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Jeudi 8 mars 2018 – 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) **Communications du Conseil Administratif**

Motion trottinettes

Une proposition pour des places extérieures nous a été présentée, car les écoles ne sont pas favorables à des emplacements à l'intérieur des écoles. Une cinquantaine de places par école sont envisagées.

Mini-crèches Cherpines

L'idée serait d'ouvrir des petites crèches pour environ 15 enfants de 0 à 4 ans avec 4 personnes pour l'équipe éducative. Une ouverture de 7h à 19h est envisagée, ce qui représente 12h par jour ou 60h par semaine.

Statistiques restaurant scolaire

La proportion des élèves utilisant les restaurants scolaires a augmenté de 10% environ en 2 ans pour arriver à environ 60 ou 70% des élèves.

Le restaurant de la Salle Communale arrive bientôt au maximum de sa capacité, en particulier les mardis. Comme il reste de la capacité au Vélodrome, cela pourrait être une solution.

Visite 7P de l'administration communale

Le concept a très bien fonctionné.

Pour cette année, l'idée est de visiter le Service des Espace Verts et celui des Constructions afin de montrer des installations techniques, ou même la machinerie de la piscine.

2) **Divers**

M. Magnin et Mme Kovaliv-Carron nous informent des expositions liées à la petite enfance "*Découvrir le monde*", à Carouge et "*Faut pas confondre*" à La Julienne.

Les portes des institutions de la petite enfance seront modifiées pour installer des anti-pince-doigts.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli

08.03.2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : lundi 12 mars 2018

1) Délibération D 117-2018 : Crédit d'engagement de 560'000F pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de la Place à Plan-les-Ouates. M. De Rosa et des mandataires du bureau Espace Concept, MM.Constantino et Barbero, ainsi que M. Zosso, nous ont présenté le projet de rénovation du restaurant.

Après cette présentation, il est décidé que les commissaires se prononcent uniquement sur un préavis d'intention sur l'idée de rénovation du Café de la Place : 7 oui et 2 abstentions.

2) Communications du Conseil administratif

M. Durand nous a informés de l'avancée des projets concernant les Bâtiments, le Génie Civil, l'OPB, les Espaces publics, les Déchets, l'Environnement, la Mobilité et l'Energie.

3) Délibération D 112-2018 : Crédit d'engagement de 1'360'000F en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates

M. Vaucher, délégué énergie à la commune, nous a présenté le projet. M.Gasser, du bureau Enercore, ainsi que M. Zosso, ont répondu aux questions des commissaires. La délibération est préavisée favorablement par 8 oui et 1 abstention.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 12 mars 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 22 mars 2018

1. Délibération D 112-2018:Crédit d'engagement de 1 360 000 F en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates

Après présentation du projet par le Conseiller administratif, la commission préavise la délibération favorablement et à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération D 113-2018 :Crédit d'engagement de 2 550 000 F destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016, 10'040, 10'043 et 7170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ

Après explications du dossier par le Conseiller administratif, la commission préavise favorablement la délibération par 6 oui et 2 non.

3. Délibération D 117-2018 : Crédit d'engagement de 560 000 F pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente le projet en indiquant que des amendements devront être déposés, compte tenu que le montant du crédit d'engagement est en diminution par rapport au dépôt en Conseil municipal. Il montre également la valeur actuelle du bâtiment et la dette qui lui est grevée.

La discussion porte principalement sur les travaux intérieurs d'amélioration, principalement sur la répartition entre l'exploitant et la commune. Le Conseiller administratif propose plusieurs variantes de répartition.

Les membres de la commission estiment que le montant de l'enveloppe doit être réalisé. Des votes sont passés pour fixer un montant sur les travaux partagés 50%-50% entre la commune et le locataire.

Après ces différents votes, la commission propose d'amender la délibération en ramenant le montant brut à CHF 403'000.-, avec une participation de CHF 80'000.- du locataire. Le montant net à charge de la commune s'élève donc à CHF 323'000.-.

S'ensuit une discussion sur une participation du locataire plus élevée via une hausse différée du loyer.

Le Président passe ensuite au vote la délibération amendée. Les membres de la commission préavisent la délibération amendée par 6 oui et 2 non.

4. Communications du Conseil administratif

Le résultat provisoire des comptes 2017 présente un excédent de 5.5 mios.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
22 mars 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil municipal du 27 mars 2018

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : 26 mars 2018 – 20h00

Présentation du projet du Centre culturel de Châtelaine avec Messieurs Pierre Ronget, Conseiller administratif de Vernier, et Patrick Leuba, Directeur de la Fondation pour le développement des arts et de la culture (FODAC)

Elle a pour objectif de nous apporter un éclairage intéressant sur les réflexions que nous menons actuellement concernant les espaces culturels dans le quartier des Cherpines, en particulier sur la manière de gérer les constructions et d'envisager le fonctionnement de ces espaces. Met en évidence l'importance de préciser un concept d'exploitation bien en amont.

Communication du Conseil administratif au sujet des espaces culturels des Cherpines

Les consultations se poursuivent de manière constructive avec la commune de Confignon, qui devrait prochainement se prononcer sur la participation pour moitié au financement de l'étude prévue pour les aménagements culturels de la pièce D. La réflexion se poursuit sur les différents projets AMUSEN, CIRQUE et RUCHE. En ce qui concerne le CIRQUE, un dossier a été présenté qui fera l'objet d'une première discussion lors d'une séance de commission à Confignon le 16 avril à laquelle notre CA, ainsi que notre responsable du service culturel, participeront. Une séance commune des commissions Culture et loisirs est aussi agendée pour le 30 avril.

Il y a eu ce lundi une séance avec les partenaires de la Julienne qui a permis d'accueillir et de présenter les personnes qui vont assurer le remplacement de l'animatrice responsable pendant son temps sabbatique. Différentes questions d'actualité ont pu être traitées. Information a été aussi donnée sur la nouvelle formule de Vivre à Plan-les-Ouates qui ne paraîtra plus sous forme papier vu les restrictions budgétaires.

Autres communications du CA

- FIFDH : Présentation très impressionnante à La Julienne du film FREE MEN sur la vie d'un homme qui vit depuis 25 ans dans le couloir de la mort dans une prison de l'Arkansas.
- Festival Couleur d'enfance s'est bien passé
- La Cour des Contes commence le 27 avril
- La convention avec la musique municipale est bien avancée

Le rapporteur : Maurice Gardiol



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 112-2018**
Séance du 27 mars 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 360 000 F en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe des bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly à Plan-les-Ouates

Vu les avantages environnementaux, techniques et économiques de développer des réseaux de chauffage à distance,

vu que la Commune a reçu le prestigieux label Cité de l'énergie Gold en septembre dernier,

vu les importantes économies d'énergie fossile réalisables avec ce projet,

vu la votation par le Conseil municipal en date du 19 juin 2012 de la résolution R 07-2012 « pour que tous les bâtiments communaux soient énergétiquement autosuffisants »,

vu la délibération D 82-2017 d'un montant de 96 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly, approuvée le 23 mai 2017 par le Conseil municipal,

vu l'exposé des motifs EM 112-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'un mini-réseau de chauffage à distance (CAD) pour le groupe de bâtiments communaux du secteur de Champ-Joly (l'école Champ-Joly CE, l'école Champ-Joly CM, l'Espace Vélodrome et la maison Champ-Ravy).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 360 000 F, destiné à réaliser la mise en œuvre d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments précités, y compris les frais d'étude, les recettes escomptées étant estimées à 100 000 F,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 360 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 1 260 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300.4 « amortissements planifiés des terrains bâtis du patrimoine administratif », dès 2019.

SCA/JV – SF/PL – 27.03.2018



Conseil municipal

Annexe 2)

Législature 2015-2020
Délibération **D 113-2018**
Séance du 27 mars 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 2 550 000 F destiné à couvrir le montant supplémentaire nécessaire pour l'achat ou la préemption des parcelles N° 10'016, 10'040, 10'043 et 7170 aux Cherpines en raison de l'augmentation des IUS des PLQ.

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010 modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du Plan directeur de quartier N 29'897 adopté par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013,

vu le plan localisé de quartier dit « du Rolliet » dans sa version pour procédure d'opposition et son nouvel indice d'utilisation de sol de 1.1,

vu les études de densification portées par le Canton et la signature d'une convention entre le Canton et les Communes permettant de coordonner les constructions en fonction de l'arrivée des infrastructures de transport,

vu le nouvel indice d'utilisation du sol de 1.26 prévu dans le Plan localisé de quartier dit « des Cherpines » sur la seconde partie du périmètre du quartier,

vu les délibérations D 24-2012, D 76-2013, D 77-2013 et D 115-2015 du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, portant sur l'acquisition respective des parcelles N°10'043, 10'016, 10'040 et 7170 aux Cherpines,

vu les actes authentiques signés pour l'acquisition, respectivement la préemption, de ces parcelles aux Cherpines, mentionnant la revalorisation du prix d'achat en cas de hausse de l'IUS de base, fixé à 1, des PLQ des Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 113-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 non

1. D'accepter de couvrir le montant supplémentaire nécessaire à l'acquisition des parcelles N° 10'016, 10'040, 10'043 et 7170 du secteur des Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 550 000 F, destiné à couvrir cette dépense et les frais d'actes et de notaire :
 - Parcelle 10'016 pour la somme de 748 420 F
 - Parcelle 10'040 pour la somme de 942 105 F
 - Parcelle 10'043 pour la somme de 480 645 F
 - Parcelle 7'170 pour la somme de 378 830 F
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'ensemble des actes authentiques qui découlent de ces opérations.
4. De comptabiliser la dépense prévue au point 3 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA – SF/PL - 27.03.2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 117-2018 R**
Séance du 27 mars 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 560 000 F pour la rénovation, l'entretien et le rafraîchissement du Café de La Place à Plan-les-Ouates

vu la demande de travaux adressée à la régie Naef par Monsieur De Rosa en date du 14 juillet 2016,

vu la nécessité d'entreprendre des travaux pour le maintien de la qualité de l'établissement,

vu qu'il est préférable que ce genre d'établissement, qui offre une image de prestige à la Commune, perdure sur le territoire,

vu l'effort financier important à fournir de la part du locataire pour l'exécution des travaux,

vu la demande du locataire que le propriétaire de l'immeuble participe, pour partie, au coût des travaux,

vu l'exposé des motifs EM 117-2018, de février 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation des travaux de rénovation, d'entretien et de rafraîchissement du Café de La Place.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 560 000 F pour la participation aux travaux pour la transformation et le rafraîchissement intérieur du Café de La Place, la participation du locataire étant estimée à 195 000 F.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de 365 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA/AF – SF/PL - février 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 114-2018 P**
Séance du 27 mars 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 56 000 F pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3 lors d'une modification de zone en septembre 2010,

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

Vu l'enquête publique n°1908 sur le dossier de Plan Localisé de Quartier N°30043-529, qui s'est déroulée du 13 avril au 20 mai 2017,

Vu la procédure d'opposition sur le dossier de Plan Localisé de Quartier N°30043-529, qui s'est déroulée du 14 décembre 2017 au 29 janvier 2018,

Vu les tracés et coupes type des futurs voies et réseaux publics du PLQ prévus dans le cadre du dossier de PLQ,

vu l'exposé des motifs EM 114-2018 de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation d'une étude d'avant-projet des voiries et réseaux du PLQ Rolliet.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 56 000 F, destiné à couvrir les études confiées à un mandataire.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 56'000 F dans le compte des investissements, sous rubriques MCH2 N° 5010 et N°5032, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique MCH2 N° 3300.

SCA/YG – SF/PL - Février 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 119-2018 P**
Séance du 27 mars 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 30 000 F destiné à soutenir un projet d'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune

Vu les activités de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises de la Fondation genevoise pour l'Innovation Technologique, (ci-après La FONGIT),

vu le préavis favorable de la commission Economie et finances du 7 décembre 2017,

vu l'exposé des motifs EM 119-2018, de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De soutenir pendant trois ans l'aide à l'ancrage des jeunes entreprises sur la Commune.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 30'000 F destiné à subventionner le projet d'aide à l'ancrage des entreprises développé par la FONGIT.
3. De conditionner l'allocation de cette subvention au fait que la FONGIT dédie un montant identique à ce projet, à destination des jeunes pousses domiciliées sur la ZIPLO.
4. De conditionner l'octroi des subventions futures à un bilan positif annuel de l'opération réalisée, consigné dans un rapport écrit de la FONGIT.
5. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2018 en dépense supplémentaire, sous la rubrique N° 8500.3636.
6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
7. De prévoir une subvention identique pour les exercices 2019 et 2020.

SG/ck-xm – SF/pl - mars 2018

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 120-2018 P**
Séance du 27 mars 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 135 000 F en vue de réaliser un appel à projet coopératives aux Sciers
à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la possession par la Commune de 17'183 m² de droits à bâtir et la maîtrise par celle-ci de 11'344 m² de droits à bâtir, tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 38,4 % des droits présents sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir propriétés de la Commune dans les immeubles « G », « H », « E » et « F » et de ceux maîtrisés par la Commune dans les immeubles « B », « C » et « D »,

vu la volonté du Conseil municipal de Plan-les-Ouates de faire réaliser les immeubles « B », « C » et « D » sous la forme de coopératives d'habitations en leur accordant un droit de superficie,

vu l'exposé des motifs EM 120-2018 de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation d'un appel à projet auprès de coopératives pour les immeubles « B », « C » et « D » du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 135 000 F, destiné à couvrir les frais d'organisation de cet appel à projet.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 135 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif
4. D'amortir le montant net prévu de 135 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320 « amortissements planifiés des autres immobilisations incorporelles », de 2019 à 2023.

SCA/YG – SF/PL - 12.02.2018

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 122-2018**
Séance du 27 mars 2018

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à acquérir 217m² de la parcelle N°10'479 et à radier une servitude existante, en lien avec la réalisation d'un chemin pour piétons (dp communal) entre le chemin des Petits-Bois à Plan-les-Ouates et la commune de Lancy

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la fiche de mesure N°17 du rapport final du Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

Vu la DD N° 110'728, déposée le 24.08.2017, relative à la construction d'un habitat groupé de 10 logements (HPE 43.6%) et la création d'un cheminement piéton public - abattage d'arbres, sur les parcelles N° 16'230 et 10'479 à Plan-les-Ouates et N° 2702 à Lancy,

vu la délibération D 104-2017, son exposé des motifs et son calcul des coûts relatifs au crédit d'engagement de 187 000 F destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la commune de Lancy, acceptée par le Conseil municipal le 23 janvier 2018, et qui comprend notamment les montants relatifs à l'acquisition foncière de la parcelle n°10'479,

Vu l'exposé des motifs EM 122-2018, de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir 217m² de la parcelle N° 10'479, plan No 7, sise à Plan-les-Ouates, propriété à ce jour de Messieurs Marcel et André BITTERLI, pour un montant de 59'200 F, et de l'incorporer au domaine public communal.
2. D'autoriser le Conseil administratif à radier la servitude de passage à pied (public) N° 34'468 en faveur de la Commune de Plan-les-Ouates, existante sur la parcelle N° 15'454.

3. D'autoriser le Conseil administratif à imputer la dépense de 59'200 F nécessaire à l'acquisition des 217m² de la parcelle N° 10'479 ainsi que les frais relatifs aux actes authentiques pour la réalisation des points 1 et 2 sur le montant du crédit d'engagement de 187'000F prévu dans la délibération D 104-2018 et votée par le Conseil municipal dans sa séance du 23 janvier 2018.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier afférente à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à cette opération.

SCA – SF – 27.03.2018 # 44830

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 870 000 F pour la rénovation de la station de pompage de la ZIPLO
à Plan-les-Ouates

Vu l'importance du bassin versant entièrement situé en zone industrielle, délimité au Nord par la route de Base, au Sud par la route de Saint-Julien, à l'Ouest par l'autoroute, et à l'Est par le chemin du Pont-du-Centenaire,

vu la vétusté de l'ouvrage datant de 1975 et les risques relatifs à la sécurité des personnes qui interviennent dans ce lieu,

vu la mise en péril du bon fonctionnement de la station en cas de pannes électriques et mécaniques des installations en place,

vu la dégradation de la structure béton due à l'agressivité des eaux usées industrielles,

vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 sur le financement des réseaux secondaires, qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

vu la délibération D 93-2017, votée le 26 septembre 2017, basée sur l'offre des SIG de juin 2017 pour l'étude du projet (phases 31 à 41),

vu la prise en charge du coût total de cette rénovation par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA), selon décision du comité du FIA à recevoir le 13 avril 2018,

vu l'exposé des motifs EM 123-2018, de mars 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter les travaux de rénovation de la station de pompage des eaux usées de la ZIPLO.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 870 000 F, destiné à financer cette rénovation, y compris les frais d'étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 870 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5031, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De conditionner la dépense de cette rénovation à la décision d'octroi pour la prise en charge du coût par le FIA selon séance du 13 avril 2018.
5. D'amortir le montant net prévu de 808 000 F HT au moyen de 40 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles », de 2019 à 2058.

SCA/GR – SF/PL – 27.03.2018